L'Inspection

AVRIL 2022

162

« LA VÉRITABLE ÉDUCATION CONSISTE À POUSSER LES GENS À PENSER PAR EUX-MÊMES »

*Noam Chomsky*

# QUEL AVENIR POUR L'ÉCOLE ?

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**L'INSPECTION**, RÉALITÉS ET PROSPECTIVE
REVUE TRIMESTRIELLE DU SYNDICAT **SI.EN** UNSA ÉDUCATION

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

# C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !

## Sociétaire de la CASDEN Banque Populaire, et si vous pensiez à demain ?

Comme Cécile, participez à l'Assemblée Générale, contribuez à la vie coopérative de votre banque.

Pour voter dès maintenant, rendez-vous sur

**jevote.casden.fr**

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Photographie : Roman Iehanno • Réf : AG2022- Merci à Cécile, médecin, d'avoir prêté son visage à notre campagne de communication.

PARIS 2024 PARIS 2024
PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr

Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

# SANS DÉBAT ÉDUCATIF, QUELLE SOCIÉTÉ POUR DEMAIN ?

**Dans un contexte géopolitique aussi tendu que celui que nous vivons, force est de constater que le débat éducatif est passé largement inaperçu pendant cette campagne présidentielle.**

Sans doute ne pouvons-nous guère nous en étonner, mais comment ne pas regretter le manque de hauteur de vue manifeste des différents candidats ? Entre la nostalgie du bon vieux temps et les tentations ultralibérales, ce sont plus des dogmes que des programmes qui nous sont aujourd'hui proposés.

Il y aurait pourtant matière à s'inspirer de ce qui s'est passé pendant la crise sanitaire du COVID. En effet, ce ne sont pas les écoles ou les établissements seuls qui ont été en mesure de mettre en place des mesures adaptées à des situations aussi variables que complexes, pas plus que le national ne pourrait prétendre que les modalités globales qu'il a définies auraient suffi à maintenir un enseignement aussi satisfaisant que possible. Une nouvelle fois, la hiérarchie intermédiaire, inspecteurs et chefs d'établissement, avec tous les personnels qui les accompagnent, a su se mobiliser pour jouer le rôle d'interface sans lequel le système éducatif a tant de mal à maintenir le cap.

Pourtant, une fois encore, il nous faut défendre les nécessaires marges d'autonomie des inspectrices et des inspecteurs qui sont trop souvent perçus comme de simples courroies de transmission ayant pour vocation de mettre en place les réformes nationales, sans marges ni souplesse. Cette vision technocratique de notre métier risque d'être renforcée par les mesures envisagées par les politiques de tout bord, mesures qui ne définissent en rien un programme, mais relèvent simplement d'une idéologie nourrie de fantasmes utopistes ou technicistes.

L'absence de débat éducatif ne sera pas sans conséquence sur l'avenir proche. Nous aurons en effet à défendre l'intelligence d'un système et l'engagement de ses acteurs, contre les visions totalitaires et simplistes de ceux qui pensent qu'un « *y'a qu'à* » constitue un viatique suffisant pour répondre à toutes les situations que vivent les équipes pédagogiques. Pourtant, dans un monde où l'incertitude le dispute à l'inquiétude, nous aurons à accompagner ces équipes de terrain afin de les aider à porter l'ambition d'une nouvelle forme éducative, adaptée aux évolutions d'une société remodelée par le numérique et l'information. Nous savons tous que le rapport au savoir évolue à une vitesse impressionnante, mais la classe politique persiste à penser l'enseignement de manière totalement descendante. Pire, quand notre société évolue vers des lendemains où la solidarité et la coopération seront indispensables, certains persistent à renforcer la compétition en prétendant promouvoir la compétitivité. Le rapprochement sémantique de ces deux concepts ne relève pas que de l'abus de langage, mais de la mauvaise foi la plus évidente.

**Dans la période difficile qui se prépare, les inspectrices et les inspecteurs pourront toujours compter sur le SI.EN UNSA pour les défendre, mais aussi pour défendre les valeurs qui nous lient au sein de notre organisation syndicale et de notre fédération.**

**C'est le message que nous avons voulu faire passer dans cette revue : sans arrogance, mais avec détermination, le SI.EN UNSA continuera à se mobiliser pour défendre notre métier, notre École et l'avenir de notre société.**

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général
du **SI.EN**-UNSA

## Le sommaire

**Vu du SI.EN**
4 L'actualité du SI.EN

**Le dossier**
**QUEL AVENIR POUR L'ÉCOLE ?**
5 Quelle évaluation du système éducatif ?
6 Le Pilotage du système éducatif et l'autonomie de ses acteurs
7 Quel avenir pour l'école inclusive ?
8 L'orientation de l'élève, une problématique très prégnante
10 Éducation ou instruction : quel doit être le rôle de l'État ?
11 Mettre en phase les formations initiale et continue des enseignants avec les besoins de l'École

**Le métier**
12 Transformation de la voie professionnelle, changement ou pansement ?

**La vie académique**
14 Réunion des adhérents du SI.EN de l'académie de Lille

**La retraite**
15 Retraite à 65 ans : une mesure dogmatique, injuste et inefficace

**La vie syndicale**
16 Le SI.EN est présent au sein de l'UNSA Éducation sur le sujet de l'école inclusive

**Le coin des livres**
18 Élèves perturbateurs

**L'hommage**
19 Hommage à *Gérard Phelippeau*

Directeur de la publication
Patrick **Roumagnac**
Directeur de la rédaction
Jean-François **Gaboret**
Photos couverture © **AdobeStock**
Réalisation : **Yellowst●ne-design**
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : 0521 S 07856
ISSN : 1251-2028
4 numéros : **l'Inspection, Réalités & Prospective**
**Numéro spécial** : Annuaire des Corps d'inspection de l'Éducation nationale
**Prix du numéro** : 7,50 €
**Prix du dossier spécial** : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

**SI.EN** - UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
**01 43 22 68 19**
*sien@sien-unsa-education.org*
**sien-unsa-education.org**

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

# DÉCEMBRE 2021
# JANVIER - FÉVRIER - MARS 2022

**Solidarité avec le peuple ukrainien** dans ce conflit guerrier et soutien sans réserve au ministère de l'Éducation nationale qui renforce ses dispositifs UPE2A pour accueillir, scolariser et accompagner les élèves allophones venant d'Ukraine.

Agenda

## 13 décembre 2021 : grève interprofessionnelle dans l'Éducation nationale

Au côté de tous les acteurs du système éducatif, les inspectrices et les inspecteurs se sont fortement mobilisés le 13 janvier pour dire « ***STOP*** » à un mode de gestion de la crise sanitaire générateur de stress et d'une perception ministérielle totalement déconnectée de la réalité du terrain. Cet engagement de notre corps a été relevé par de nombreux médias, preuve s'il en était besoin de l'importance de notre expression au sein du débat éducatif.

## 21 mars 2022 : Congrès du SE-UNSA à Toulouse
## « *De la suite dans les idées, des idées pour la suite…* »

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que notre syndicat répond à l'invitation de nos camarades d'autres organisations de l'**UNSA Éducation**. Nous avons ainsi participé au congrès du **SE-UNSA**, occasion importante pour resserrer les liens qui nous unissent.

*Stéphane Crochet, secrétaire général du SE UNSA.*

Bureau national

## Bureau national du 4 février 2022.

Bureau national en version *hybride* avec plusieurs membres en distanciel, pour travailler sur le RIFSEEP, la préparation de ***notre prochain Congrès national*** et la nouvelle maquette de la revue *L'Inspection*.

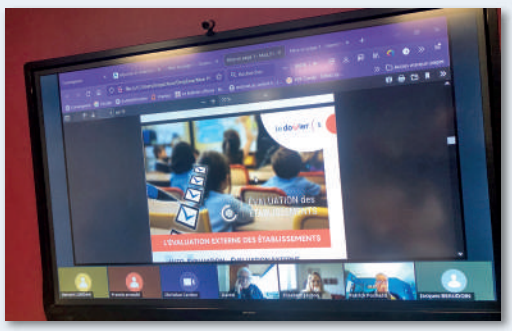

# QUEL AVENIR POUR L'ÉCOLE ?

**Si lors de la dernière élection présidentielle, le thème de l'École était relativement secondaire, il est évident que cette fois, tous les candidats s'en sont emparés et qu'ils ont tous été de leurs propositions.**

Le constat général c'est que l'École va mal, que les résultats sont de plus en plus mauvais et qu'il faut réformer en profondeur. Il est donc essentiel pour nous, inspecteurs de l'Éducation nationale, qui sommes au cœur de l'action et responsables dans le système éducatif, de dire la situation exacte de l'École d'aujourd'hui et de dénoncer les propos nostalgiques et défaitistes.

## QUELLE ÉVALUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF ?

### Oui, notre École va bien !

Les résultats aux évaluations internationales le prouvent plaçant les jeunes français au niveau des pays de l'OCDE, et ce depuis la création en 2000 de l'enquête PISA, tant en compréhension de l'écrit qu'en mathématiques et en sciences. Mais les inégalités restent fortes et très corrélées à la situation sociale des parents. Et malgré les quelques efforts réalisés dans les écoles REP, les moyens continuent d'être très défavorables dans le premier degré en comparaison avec nos voisins les plus proches.

### Non, l'École ne va pas si mal !

Preuve en est, les résultats, non plus seulement des jeunes, mais de la population des adultes de 16 à 65 ans. Cette enquête internationale est menée tous les 10 ans dans plus de 40 pays dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) et elle mesure les compétences cognitives et professionnelles clés nécessaires pour que les individus participent à la société et qu'ainsi les économies prospèrent. Comme le dit Eric Charbonnier, spécialiste éducation de l'OCDE, « *les mauvaises performances de la France sont en bonne partie imputables aux résultats des 45-65 ans, tandis que les 16-44 ans obtiennent des scores plus proches de la moyenne.* »

### L'École d'aujourd'hui va bien

Elle va bien pour peu que l'on ait le courage de regarder en arrière et d'examiner ce qu'elle était naguère. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que juste avant la seconde guerre mondiale, la moitié des élèves sortaient du système éducatif sans aucun diplôme et que seuls 3 % d'une classe d'âge avait le baccalauréat. Et que les nostalgiques du certificat d'études regardent d'un peu plus près les épreuves, ils y verront que la lecture ne comptait que pour 5 points sur 100 et qu'elle consistait en la lecture à haute voix d'un texte simple d'une dizaine de lignes suivie de 3 questions ! Qu'ils pensent aussi aux 80 % qui n'allaient pas au collège et qui n'ont jamais lu Molière, Victor Hugo ou Zola, qui ne savaient pas ce qu'était l'algèbre, qui n'avaient jamais appris ni l'anglais ou l'allemand, encore moins le latin ou le grec, et qui n'avaient jamais étudié ni l'Antiquité ni l'histoire des grandes puissances mondiales.

### Mais l'École pourrait aller mieux encore

Bien que le nombre d'heures d'enseignement annuel soit dans la moyenne des pays de l'OCDE, la France est le seul pays à avoir mis en place la semaine de 4 jours et à avoir instauré un système de vacances correspondant en priorité aux intérêts des professionnels du tourisme. À quand une politique courageuse qui prendrait réellement en compte les besoins et les capacités d'attention des élèves ?

Les évaluations internationales montrent que nos jeunes manquent de confiance en eux. Or, on sait que notre système de notation est caractéristique de la France et qu'il est nettement plus sévère qu'à l'étranger. L'exemple flagrant est celui des professeurs des classes préparatoires qui n'ont aucun complexe de ce point de vue. Un professeur d'université français considère que 14/20 dans un devoir d'histoire est une excellente note, pour un étudiant italien, 16/20 est une catastrophe.

Par ailleurs, des évaluations individuelles mettent en évidence la réussite des uns et l'échec des autres. Elles entraînent un sentiment de frustration voire de découragement et de dégradation de l'estime de soi.

### Les inspecteurs apportent leur expertise

Les enseignants organisent et évaluent le travail de groupe en utilisant notamment la coopération et le tutorat ; toutes pratiques qui amènent les élèves à discuter, à donner leur avis, à échanger des points de vue, bref à développer des valeurs qui feront des adultes plus ouverts et moins individualistes.

### En définitive

Contrairement au discours ambiant volontairement pessimiste, nous affirmons que notre École va bien mieux que dans le passé ! De notre point de vue, on peut améliorer son fonctionnement, d'une part en modifiant radicalement son organisation annuelle et hebdomadaire, d'autre part en incitant les enseignants à mettre en place une gestion de classe moins compétitive et plus collaborative.

# LE PILOTAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET L'AUTONOMIE DE SES ACTEURS

**À chaque élection présidentielle, l'avenir de notre École républicaine se trouve remis en question, car il est parfaitement légitime que chaque candidat souhaite rendre l'École plus « *performante* » afin de mieux préparer nos enfants au monde de demain.**

Même si des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières décennies, l'École est un système complexe qui doit en permanence s'adapter aux attentes d'une société en perpétuelle évolution.

Mais derrière un consensus apparent pour rendre l'École « *plus juste et plus efficace* », se cachent des propositions très différentes qui traduisent des conceptions radicalement opposées.

Parce qu'ils exercent leurs missions au cœur du système éducatif, les inspecteurs se doivent naturellement de participer à ce débat afin d'apporter leur éclairage sur des enjeux fondamentaux de notre contrat social.

## Le pilotage du système

**Alors qu'aucun candidat ne remet en cause le caractère national du système éducatif, il apparaît légitime que l'État assume pleinement ses responsabilités en veillant notamment à assurer sur l'ensemble du territoire une offre éducative de qualité répondant aux objectifs fixés par le Parlement.**

Ces objectifs doivent s'inscrire dans les deux principes fondamentaux de la République :

- l'égalité qui doit donner explicitement à l'École une mission de réduction des inégalités sociales ;
- la fraternité qui doit faire prévaloir la coopération plutôt que la compétition, dans le respect et la valorisation des différences.

Ensuite, la bonne marche de l'institution exige une parfaite coordination entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales qui ont la charge du fonctionnement des établissements.

## Le rôle de l'État

Il appartient à l'État de fixer les grandes orientations de sa politique éducative à travers les programmes d'enseignement, l'organisation des enseignements, le recrutement des personnels, l'accompagnement, le contrôle et l'évaluation de ses actions.

Trois corps de fonctionnaires jouent un rôle essentiel dans ce dispositif : les chefs des services déconcentrés (Recteurs et DASEN), les inspecteurs et les chefs d'établissement.

En veillant à la mise en œuvre de la politique éducative et en inspectant les personnels enseignants, les inspecteurs sont au cœur du pacte républicain, car ils représentent le seul moyen de garantir non pas l'uniformité d'un service, incompatible avec sa dimension humaine, mais sa qualité, son adaptation aux besoins des enfants et les régulations immédiates lorsque des dysfonctionnements sont constatés.

C'est cette évaluation régulière qui constitue pour les parents l'assurance que le service public répond bien aux besoins de leurs enfants et c'est ce constat qui permet de fonder des relations de confiance entre l'École et les familles.

## L'autonomie des acteurs

**La mise en œuvre de la liberté**, premier principe de la devise de la République, se traduit naturellement dans le degré d'autonomie reconnu aux différents acteurs, mais dans un cadre nécessairement contraignant.

Ainsi l'enseignant doit inscrire son action dans le cadre d'un travail d'équipe, tout comme le chef d'établissement doit agir de manière coordonnée avec la collectivité locale et dans le cadre d'un conseil d'administration.

Le degré d'autonomie actuel des établissements est un point d'équilibre entre le caractère national de l'enseignement, la liberté pédagogique des enseignants et la complémentarité des rôles avec les collectivités locales.

Il est évident que rendre les établissements plus autonomes comme le souhaitent certains candidats est un dogme libéral qui n'offre en réalité aucune garantie d'une meilleure réussite des élèves.

De la même façon, les dispositifs d'évaluation externe, tout comme ceux associant l'ensemble des partenaires, ne présentent aucune garantie d'une meilleure performance, car ils répondent à une logique concurrentielle incompatible avec nos principes fondamentaux.

PILOTAGE & AUTONOMIE

# QUEL AVENIR POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE ?

**L'école inclusive n'est pas un sujet nouveau.** Au fil dutemps, depuis la loi de référence dite loi de 2005, bien des avancées ont été réalisées afin de pouvoir offrir à chaque enfant en situation de handicap une scolarité au plusproche du milieu ordinaire.

## Qui pourrait ne pas adhérer à cet objectif ?

Durant ce quinquennat, sous l'impulsion du secrétariat d'état aux personnes handicapées, nous avons connu une évolution majeure de la mise en œuvre de l'école inclusive. L'école 100 % inclusive s'est imposée comme un dogme, sans réelle concertation, pour aboutir aujourd'hui à une école inclusive qui repose essentiellement sur l'aide humaine. C'est de ce constat que part l'ensemble des candidats, par ailleurs très peu prolixes sur ce sujet. Face à ceux qui évoquent ce sujet, pas toujours dans le cadre de l'Ecole, mais dans celui plus large du « *handicap* », nous avons donc un axe commun, celui de la valorisation et de la professionnalisation des AESH, avec encore plus de recrutement, et un axe évoqué par Anne Hidalgo, celui de la formation des enseignants, « *mieux former les personnes de l'Éducation nationale autour du projet d'école inclusive* ».

Nous avons déjà fait part de notre analyse sur cette augmentation sans fin de l'aide humaine et ses conséquences, que ce soit pour les personnels ou les élèves eux-mêmes. La mise en œuvre de l'école inclusive telle que l'école publique la subit, sur fond de baisse de moyens des ARS et d'évolution sociétale ignorée par nos décideurs, malgré de nombreuses analyses indépendantes, doit être revue de façon urgente.

Mieux comprendre les raisons de cette situation complexe pour mieux agir sur les bons leviers décisionnels nous semble constituer la bonne méthode. Nous en sommes très loin ! L'augmentation de l'aide humaine semble avoir de beaux jours devant elle !

**Le SI.EN demande que le MEN reprenne réellement la main sur le pilotage de ce dossier majeur, tout en exigeant que le partenariat, désormais nommé coopération, avec le ministère de la santé ne soit pas un leurre pour tous, et les familles en particulier.**

**La formation des enseignants ne pourra remplacer la nécessité de soins reconnus, et qui reste de plus en plus sans solution adaptée, dans une société où l'augmentation régulière de troubles du comportement est une réalité.**

# L'ORIENTATION DE L'ÉLÈVE, UNE PROBLÉMATIQUE TRÈS PRÉGNANTE

**La problématique de l'orientation dans la campagne présidentielle**

**Un certain consensus s'est établi dans notre pays autour de quelques grands objectifs : prolonger l'âge de la scolarité obligatoire afin d'assurer la maîtrise d'un socle commun de connaissances et de compétences, offrir un premier niveau de qualification professionnelle, permettre à un plus grand nombre de jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur, une nécessité dans le monde d'aujourd'hui en pleine mutation numérique et technologique. La question de l'orientation est donc centrale et devrait être abordée par les différents candidats à l'élection présidentielle. Or force est de constater qu'en dehors des mentions à la plateforme Parcoursup qu'il conviendrait ou pas d'abandonner, il y a bien peu de réflexions sur ce sujet. Nous avons axé notre propos essentiellement sur le bilan du quinquennat actuel.**

## La question de la « *liberté de choix* » en collège

Le texte de loi sur la « *liberté de choisir son avenir professionnel* » a constitué un axe majeur de la politique éducative en termes d'orientation menée au cours de ce quinquennat. L'objectif était de permettre à tous les jeunes une orientation choisie, progressive et réversible, d'avoir, comme on dit « *le droit à l'erreur* ». Dans le même esprit, le pilotage de l'orientation au collège ne devait plus obéir à l'atteinte de normes en termes de taux de passage en seconde GT, mais relever davantage de la logique d'une réduction des écarts entre les demandes des familles et les décisions des conseils de classe. Réduire cet écart, cela peut être effectivement une très bonne chose, mais on sait aussi que les demandes sont conditionnées par le niveau sociologique et que « *l'ambition* » des familles pour leur enfant n'est pas nécessairement la même d'un milieu à un autre. Valoriser le choix des familles et dépasser la hiérarchisation des voies de formation en les reconnaissant toutes « *d'égale dignité* », l'intention était louable, certes, mais qu'en est-il réellement ? L'orientation en fin de 3e est-elle vraiment choisie librement par les jeunes ? Les choix d'orientation sont-ils réellement devenus « *réversibles* » ? En d'autres termes, un collégien qui envisage d'aller effectuer une formation en LP peut-il vraiment librement poursuivre ou repartir en LGT ? Cette liberté en est-elle vraiment une ? Et les voies de formation sont-elles vécues comme étant « *d'égale dignité* » ? A-t-on vraiment éradiqué, aussi bien dans la tête des familles que dans celle des enseignants, l'idée que « *la voie royale* » après le collège demeurait celle du lycée général et technologique ? On peut en douter.

## Transformation de la voie professionnelle et de l'orientation

Au lycée, deux réformes majeures ont marqué ce quinquennat et introduit des évolutions sensibles en matière d'orientation. Dans la voie professionnelle, la Transformation de la voie professionnelle (TVP) s'inscrit dans cette même logique d'un parcours qui se construit dans la durée, d'une orientation progressive et de poursuites d'études notamment vers les STS permettant l'accès à un niveau de qualification supérieur. La notion de « *famille de métiers* » est une idée judicieuse en ce sens qu'elle doit permettre de choisir en connaissance de cause telle ou telle spécialité et de repousser le choix définitif d'orientation. Mais si c'est toute la famille de métiers qui déplaît peut-on choisir une autre voie d'orientation professionnelle ? Qui dit droit à l'erreur devrait dire aussi droit à réorientation, ce qui, nous le savons, est très difficile dans le système d'orientation et d'affectation actuel. La notion de « *passerelle* » entre spécialités existe bien mais n'est réellement effective que pour les formations proches les unes des autres et ne permet pas une réorientation globale. La voie pro ne sera réellement « *transformée* » que si l'orientation vers cette voie ne découle pas d'une décision d'orientation « *par la négative* », ce qui est encore trop souvent le cas et si les débouchés qu'elle offre sont réellement intéressants en termes de métiers, de salaires…

## Réforme du lycée général et technologique et orientation

Dans la voie générale et technologique, la réforme du ministre a provoqué bien des remous au sein du monde de l'éducation. Toucher aux sacro-saintes filières des lycées et à l'organisation du baccalauréat, c'est « *tabou* ». Cette réforme propose une structuration du parcours des élèves qui rompt avec la logique des séries qui prévalait depuis 1965. Elle marque un renversement de la place respective de l'élève et du conseil de classe, le choix des spécialités revenant désormais à l'élève, que ce soit en fin de seconde ou en première et devant permettre une entrée réussie dans l'enseignement supérieur. Favorable à l'idée d'orientation choisie, nous ne pouvons qu'être en accord avec le fait que le choix des spécialités revienne à l'élève. Mais cela permet-il réellement une entrée réussie dans l'enseignement supérieur ? Ne voit-on pas plutôt une aggravation de l'écart entre les bons élèves qui choisissent systématiquement les spécialités « *maths* » et « *physique-chimie* » parce que davantage porteuses en termes de débouchés dans le supérieur et les élèves au niveau plus fragile qui choisissent les spécialités dans lesquelles ils sont les plus à l'aise mais qui ne leur permettront pas nécessairement d'accéder à toute formation dans le supérieur ?

Plusieurs candidats proposent de supprimer la plateforme Parcoursup, critiquant à la fois le manque de transparence des critères d'admission des formations sélectives et le manque de place au regard des besoins exprimés par une génération plus nombreuse souhaitant un accès à l'enseignement supérieur. Peu ou aucune propositions alternatives sont proposées.

## L'orientation et la question de l'accompagnement des élèves dans leur parcours

L'ambition que portait le « *Parcours avenir* » était une formidable idée mais les heures dédiées sont insuffisantes. Les 48 heures annuelles prévues au collège et les 54 heures en lycée sont notoirement insuffisantes et ne correspondent pas aux besoins d'accompagnement continu de l'élève dans son parcours. L'ouverture de l'École au monde qui l'entoure, la connaissance du monde économique, social et culturel, la prise en compte des évolutions numériques et technologiques, tout cela doit irriguer notre système éducatif. Parallèlement, il faut cesser de ne prendre en compte, chez l'élève, que ses résultats dans les disciplines scolaires mais le considérer dans la globalité de ses compétences, creuser ses intérêts et l'accompagner tout au long de son parcours.

## En conclusion

Dans le débat sur l'École et la manière de concevoir le parcours des élèves, des lignes de fracture apparaissent nettement. Certains candidats, sous couvert d'un élitisme républicain, prônent le retour à une orientation précoce dès l'âge de 14 ans, renonçant ainsi au développement humain d'une partie de la jeunesse destinée à occuper les emplois périphériques qui ne nécessitent que peu de qualification et vouée à une vie de précarité sans possible évolution. L'École serait alors organisée selon le modèle économique de la compétition afin de maintenir les positions de la classe dominante où les plus faibles sont voués à l'échec et à l'exclusion.

Dans la même logique, d'autres candidats prônent l'idée d'autonomie des établissements publics, qui est celle développée par le privé. Les collèges et les lycées pourraient dans cette perspective recruter leurs enseignants ou tout au moins choisir leurs élèves. Ceci ne pourrait que conduire à une concurrence renforcée entre établissements qui existe déjà aujourd'hui. La question de la carte scolaire qui est au centre de la question de l'affectation des élèves est une vraie question en termes de mixité sociale et scolaire et n'a pas, à ce jour, été résolue. Néanmoins, on peut être certain que la liberté qui serait laissée aux familles d'aller dans le collège et le lycée de leur choix creuserait encore davantage les inégalités sociales.

**Le SI.EN dénonce ces programmes qui constituent une fantastique régression sociale.**

# ÉDUCATION OU INSTRUCTION : QUEL DOIT ÊTRE LE RÔLE DE L'ÉTAT ?

**Au moment de la Révolution, la concurrence entre ces deux expressions est le reflet d'un conflit idéologique résumé en ces termes par Rabaut Saint-Étienne en 1792 : « *L'instruction publique éclaire et exerce l'esprit, l'Éducation nationale doit former le cœur* ».**

La première se limite à l'acquisition des connaissances de base afin de préserver la liberté des opinions et les droits de la paternité. La seconde veut former des « *hommes forts, éclairés et vertueux* » et insiste davantage sur les activités qui peuvent renforcer le sentiment de fraternité que sur les acquisitions proprement intellectuelles.

Face à des lobbies royalistes et religieux encore très actifs, le mot éducation étant marqué par une connotation d'endoctrinement, la Convention votera un Plan général d'instruction publique et ce terme prévaudra jusqu'en 1932, malgré la volonté de Jules Ferry de « *fonder une Éducation nationale sur des notions du devoir et du droit inscrites au nombre des vérités que nul ne peut ignorer* ».

## Le retour à un ministère de l'Instruction est un marqueur idéologique

Plus de deux siècles après, alors que le contexte est très différent, la distinction entre éducation et instruction reste en France un marqueur des orientations politiques.

Ceux qui proposent le retour à « *l'instruction publique* » ne le font ni par nostalgie ni par confusion mais par conviction, persuadés que l'acquisition des connaissances académiques doit être le principal moteur d'un système d'enseignement pyramidal dont chaque branche disciplinaire tend vers le graal de l'agrégation, du doctorat et des grandes écoles.

Dans cet univers impitoyable régi par la méritocratie républicaine, redoublements et examens de passage doivent garantir que rien ne viendra freiner la course des meilleurs et qu'aucune activité inutile ne viendra les détourner de leur but. Quelques exceptions suffisent à donner bonne conscience à un système élitiste qui pour l'essentiel joue en réalité pleinement son rôle de reproduction sociale.

## Le parti pris de l'Éducation nationale est l'égalité des chances …

Face à ces précurseurs d'un monde nouveau résolument moderne, on trouve ceux qui considèrent que l'Ecole peut jouer un rôle de réduction des inégalités, que la mixité sociale est une condition essentielle du vivre ensemble, que la coopération doit prévaloir sur la compétition, que les activités artistiques et culturelles sont importantes dans la formation des individus. Parce qu'ils s'interrogent sur

les processus d'apprentissage, tous ces dangereux révolutionnaires sont souvent traités de pédagogistes par ceux qui réduisent l'enseignement à un seul acte de transmission par un professeur distillant son savoir « *ex cathedra* ».

## … mais aussi un vrai défi

Dans cet univers « *éducatif* », on se heurte évidemment à quelques écueils qui paraissent encore hors de portée. Si le caractère le plus souvent inutile et négatif du redoublement est maintenant bien établi, il reste encore à résoudre par exemple la question de l'éclatement disciplinaire des enseignements au collège qui est un obstacle à la prise en compte de la diversité des publics accueillis au sein du collège unique.

## Une vision régressive et isolée dans le concert mondial

Le choix de vouloir substituer l'instruction publique à l'Éducation nationale est d'autant plus étrange que tous les pays du monde (à l'exception de l'Italie) et toutes les instances internationales utilisent le terme « *éducation* ». L'instruction est la marque d'un projet politique où l'État devrait s'occuper seulement d'instruire en laissant aux familles et à l'Église la charge d'éduquer.

## En conclusion

Face à des propositions qui font référence à l'efficacité supposée de modèles portant principalement sur la transmission des savoirs dans une forme de compétition privilégiant le mérite et l'excellence, notre responsabilité est de convaincre que le rôle de l'École de la République doit viser d'abord à former des femmes et des hommes éclairés pouvant répondre aux multiples défis qui nous menacent. C'est pourquoi nous sommes porteurs d'un projet éducatif humaniste, fondé sur la solidarité, dans le respect et la valorisation des différences, avec un objectif clairement affirmé de réduction des inégalités sociales.

# METTRE EN PHASE LES FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS AVEC LES BESOINS DE L'ÉCOLE

**Aucune allusion à la formation des enseignants n'est faite dans les programmes des candidats à l'élection présidentielle.**

Si l'on peut supposer ou craindre que l'avenir de cette formation ne soit fidèle à l'image de l'École présentée dans les professions de foi, il nous semble utile de rappeler ici quelques principes indispensables pour développer ces formations que les inspecteurs ont toujours observées comme déterminantes pour la qualité de l'enseignement, donc pour la réussite des élèves.

## Un modèle de formation en progrès avec des points à consolider

Si au cours de ces quarante dernières années des progrès sensibles ont été observés dans la formation des enseignants, qui vise un master pour tous, la mise en place des formations initiale et continue des enseignants a souffert d'un manque de continuité dans les projets, les moyens et le temps consacrés à la formation.

Dans un système éducatif où tous les élèves vont au collège, où 77 % des élèves atteignent le niveau du baccalauréat, il n'est guère sérieux de penser le métier de professeur dans une dichotomie entre premier et second degrés.

Pourtant, en 2022, la coordination des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation observe que 50 % des enseignants, essentiellement dans le second degré, débutent leur carrière sans jamais avoir vu un élève pendant leur formation. Le nombre de démission a été multiplié par trois. Le recrutement de contractuels va croissant sans perspective de formation.

Il n'est pas acceptable que ce métier exigeant, qui se développe dans une société en énorme mutation, ne bénéficie pas d'une formation professionnelle comparable à celle des étudiants dans les autres domaines, comme les ingénieurs ou les médecins, par exemple, avec une dynamique de parcours qui lie intimement théorie et pratique.

## Dépasser une vision conservatrice de la formation exclusivement disciplinaire

Les orientations très conservatrices qui prônent un enseignement basé sur des visées transmissives, niant toute vertu à la pédagogie, sont très présentes dans les programmes des candidats à cette élection présidentielle.

Nous réaffirmons ici le grave danger que ces conceptions font courir à la nécessaire démocratisation de l'École.

Nous affirmons qu'enseigner à tous les niveaux du système est un métier qui s'apprend et pour lequel il faut continuer à se former durant toute sa vie professionnelle.

Nous suggérons aux futurs candidats de promouvoir une formation initiale durable sur deux ans, dans une articulation Licence-Master qui permettrait :

- d'approfondir la maîtrise disciplinaire en articulant véritablement théorie et pratique en associant formateurs universitaires et professionnels des branches de métiers ;
- de créer une culture commune entre les premier et second degrés pour assurer les conditions d'une vraie continuité pédagogique ;
- de donner une place conséquente aux aspects transversaux, réflexifs et éthiques du métier de professeur qui répondrait à la diversité des besoins des élèves, à la nécessité d'un travail en équipe pour installer le professionnel dans un rapport plus sécurisé avec les familles et l'ensemble des partenaires.

## Assurer une formation continue de qualité

Une formation initiale réussie est celle qui donne goût à la formation continue et à l'autoformation. Dans un monde en profonde évolution, la formation continue est un levier fort pour continuer à se former et à construire une culture commune. Elle doit articuler les besoins individuels du professeur et les aspirations locales des équipes dans le cadre du projet d'école ou d'établissement. De nombreux dispositifs de formation continue existent déjà, quel sera leur devenir ?

Le *Grenelle de l'Éducation* a posé le principe d'une école académique de la formation continue, responsable du pilotage et de l'animation de l'ensemble de la politique de formation académique, en lien avec les Inspe et le Réseau *Canopé*.

Quelles seront les modalités réelles de fonctionnement de ce nouveau dispositif ? Sur quels temps sera développée la formation continue ? Des moyens substantiels seront-ils alloués. Nous espérons que cet outil ne créera pas une nouvelle strate, éloignant la formation de la proximité du terrain, en venant priver les inspecteurs des marges d'autonomie nécessaires pour penser des propositions adaptées.

# TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE, CHANGEMENT OU PANSEMENT ?

**Cette transformation de la voie professionnelle amorcée en 2019 a fixé un cap ambitieux pour le lycée professionnel, à savoir engager les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.**

*« Familles de métiers »*, *« co-intervention »*, *« réalisation d'un chef-d'œuvre »*, *« parcours de formation en milieu professionnel »*, *« accompagnement personnalisé des élèves »*, toutes ces évolutions ont bouleversé la culture, les pratiques et le sens du travail des équipes pédagogiques. Mais derrière ces expressions quelque peu pompeuses, a-t-on véritablement renforcé l'attractivité de la voie professionnelle qui devait être reconnue comme voie d'excellence ? Trois ans après sa mise en œuvre, il est aujourd'hui temps de s'interroger sur les effets de cette transformation. A-t-elle atteint les objectifs qu'elle s'était fixés ? Ceux-ci ont-ils bien été perçus par les différents acteurs ?
Qu'en est-il de l'approche globale des métiers ?

## Des familles de métiers parfois peu cohérentes

La mise en œuvre progressive des familles de métiers, dont le concept est fort pertinent, ne l'est pas toujours dans les faits, tant en termes d'apprentissages efficients que de choix d'orientation. Pouvoir choisir sa spécialité, c'est dans le principe la possibilité pour l'élève de poursuivre sa formation en première dans son lycée ou dans un établissement du réseau. Néanmoins, en fin de seconde, le choix d'orientation est très contraint par la carte des formations de l'établissement et le peu de mobilité des élèves de la voie professionnelle. La réalité nous amène à constater que nombreux sont les élèves à choisir leur orientation davantage en fonction de la proximité de l'établissement que de la filière préparée. Rappelons aussi qu'un élève souhaitant poursuivre un bac pro de la famille des métiers à laquelle il est inscrit n'est malheureusement pas prioritaire s'il change d'établissement. La suppression, depuis des années, de nombreuses spécialités dans les lycées professionnels ne permet donc pas un choix véritable.

Autre problème : le regroupement de certains bacs pro en une même famille de métiers manque de cohérence et n'est pas toujours explicite. Prenons l'exemple de la famille *« transitions numérique et énergétique »*. Il n'est pas certain que les élèves comprennent qu'ils y apprendront aussi un métier en rapport avec l'électricité ou la plomberie.

La complexité est grande également pour les enseignants, si l'on considère une famille de métiers regroupant six baccalauréats professionnels. Celle-ci devrait donc faire appel à six enseignants différents (selon les intitulés aux concours nationaux). Comment concrètement répondre à cette nouvelle organisation qui semble manquer de réflexion dans sa dimension territoriale, sans tout simplement revoir la composition de certaines de ces familles ?

## La co-intervention, une nouveauté déjà ancienne

Dans le cadre de la TVP, le principe de co-intervention a le mérite d'amener à travailler ensemble des disciplines qui ne cohabitaient pas suffisamment. Au service des programmes, la co-intervention a une visée professionnalisante. Elle a également pour finalité de consolider des acquisitions scolaires à condition de travailler sur une approche globale du métier en donnant tout son sens à l'enseignement général qui s'est vu soustraire des heures.

Dédier ce dispositif au français et aux mathématiques est louable. Pour autant, pourquoi ne pas l'envisager avec d'autres disciplines ? Le design et les métiers d'art sont très présents dans la réalisation d'un chef-d'œuvre mais bien moins en co-intervention. Même chose pour les langues étrangères. À l'heure de la mise en œuvre du plan national *« langues vivantes »*, de la présidence française de l'Union européenne, des projets *Erasmus+* en nombre exponentiel dans la voie professionnelle, il serait temps d'accorder à cet enseignement la place qui lui revient.

Autre point fort de la co-intervention : des heures dédiées à la concertation doivent impérativement être prévues pour les enseignants, afin de mettre en place une stratégie pédagogique cohérente et globale et de permettre la mutualisation des pratiques. Or, ces heures ne sont bien souvent utilisées que pour compléter les emplois du temps.

# NI PANSEMENT NI CHANGEMENT MAIS MAINTIEN

## Chef d'œuvre, accompagnement des élèves, PFMP… des heures souvent dévoyées !

Le principe de chef-d'œuvre relève de la pédagogie de projet. Associé à un travail pluridisciplinaire, il permet également de donner davantage de sens aux enseignements et de mieux afficher les compétences professionnelles, de renforcer les synergies avec les partenaires économiques.

Pourtant, tout comme la co-intervention, les heures qui lui sont dédiées servent trop souvent encore de variables d'ajustement pour combler des emplois du temps ou permettre des dédoublements de classes. L'accompagnement des élèves, qu'il concerne la consolidation des acquis ou la préparation de l'orientation a souvent été aussi un moyen de récupérer des heures disciplinaires. Les objectifs initiaux de cette formidable modalité d'enseignement ont été ainsi détournés. Insuffisants sont les établissements qui mettent en place une véritable évaluation diagnostique transversale, des ateliers centrés sur les acquis et besoins des élèves, un bilan régulier, un fonctionnement au-delà du groupe classe mais bien plutôt sur des groupes de compétences.

Dans le cadre de la TVP, la réforme des périodes de formation en milieu professionnel se voulait ambitieuse. Le principe consistant à déléguer une partie de la formation aux entreprises et aux branches professionnelles implique un partenariat étroit avec celles-ci. Dans les faits, ce dernier est rarement opéré et la PFMP se résume trop souvent au simple stage en entreprise.

## En conclusion, quel avenir pour la voie professionnelle ?

Pour reprendre le bon mot de Francis Blanche, « *Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement.* » De là à déduire que la transformation de la voie professionnelle n'a pas suffisamment été pensée, il n'y a qu'un pas.

Aujourd'hui, chaque candidat et candidate aux élections présidentielles y va de ses propositions pour la formation professionnelle. Les plus radicaux préconisent la fin du collège unique et le retour à une orientation dès l'âge de 14 ans, ce qui va à rebours de l'idée qu'une orientation réussie se construit dans la durée et tout au long du parcours du jeune. Plusieurs envisagent de la confier aux régions. Certes, la carte des formations doit se conformer aux besoins territoriaux en termes d'emploi. Mais elle doit aussi s'élaborer en relation avec les besoins nationaux pour certains métiers plus rares. De plus, un pilotage régional risquerait fort de générer des disparités voire des inégalités, en termes d'enseignement et de qualification. D'autres enfin verraient bien confier la tutelle de la formation professionnelle à d'autres ministères, comme celui du travail. Mais là aussi ce serait nier le fait que la formation professionnelle comprend autant de disciplines générales que de disciplines professionnelles. Et une fois de plus cela isolerait la voie professionnelle des deux autres voies de scolarisation interdisant toute passerelle possible entre elles.

**Le SI.EN-UNSA dénonce ces projets et prône le maintien de la voie professionnelle sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. C'est avec des diplômes nationaux, de même valeur, avec un enseignement général qui se fait en coopération avec un enseignement professionnel de qualité que l'on contribuera à montrer l'égale dignité des voies et des parcours.**

# RÉUNION DES ADHÉRENTS DU SI.EN DE L'ACADÉMIE DE LILLE

**Une réunion syndicale s'est tenue en visioconférence le 23 février dernier.**

**Cette modalité de travail offrant plus de souplesse, nombreux sont les collègues syndiqués du premier et du second degré à être présents devant leur écran ce soir-là pour participer aux débats.**

**Dans un premier temps**, l'occasion est donnée à chacun de s'exprimer sur le mouvement social du 13 janvier 2022 dernier et sur les prolongements possibles. Au-delà de l'expression d'une exaspération générale lors du mouvement de grève du 13 janvier, c'est un sentiment plus profond qui s'installe chez de nombreux collègues. Les commandes ministérielles ou académiques sont vécues comme une forme de déni, pour ne pas dire de mépris de la charge de travail exceptionnelle que connaissent les inspecteurs depuis près de deux ans en lien avec la situation sanitaire. La période qui vient de s'écouler depuis janvier 2022 a été particulièrement éprouvante pour tous. Il semble qu'avec l'accalmie qui s'annonce sur front de la COVID, tout se passe comme si les équipes n'avaient pas besoin de retrouver un peu de sérénité, de reprendre leur souffle. Ainsi les annonces s'enchaînent autour des évaluations CP, de formations autour de la laïcité, de visites d'IG soutenues par un protocole particulièrement lourd qui engage les IEN, mais aussi les équipes de circonscription et d'écoles. Alors même qu'au moment du retour des vacances d'hiver, nombreux sont les collègues qui doivent gérer les conséquences liées aux dégâts de la tempête Eunice ou aux remous générés par la carte scolaire, sans compter le travail logistique relatif à la livraison des masques aux écoles, la multiplication des sollicitations déconnectées des réalités de terrain induit à la fois incompréhension et colère. Ainsi, beaucoup de collègues réclament des marges de manœuvre afin d'être en capacité de mener à bien leurs missions en territoire.

Dans ce contexte, le prochain regroupement à l'IH2EF qui aura lieu en 3 sessions lors de la semaine 12 apparaît inopportun. Des collègues annoncent leur intention de ne pas se rendre à Poitiers. À tout le moins, beaucoup d'inspecteurs souhaitent avoir la possibilité d'y assister à distance, la déconnexion du territoire, même pour 3 jours leur apparaissant souvent impossible.

**Les échanges se poursuivent autour de la création des postes à Profil** « *IEF* » 1er degré (52 postes) **et 2nd degré** (17 postes). Ces postes laissent beaucoup d'inspecteurs perplexes quant aux missions assignées et leur répercussion sur un possible allègement de la charge de travail des IEN CCPD, alors que c'est ce qui avait été annoncé par le ministère à l'origine. La lecture des fiches de postes n'apporte pas d'éléments susceptibles de rassurer sur ce point.

**Le troisième point** à l'ordre du jour permet aux membres du bureau académique de faire un retour sur des instances de dialogue concernant la mise en œuvre du RIFSEEP dans l'académie de Lille, d'abord pour se satisfaire de leur mise en œuvre effective. Une présentation précise des critères et des pourcentages retenus pour la répartition des inspecteurs dans les 3 groupes est faite, permettant à chacun de se projeter. Il est rappelé que cette première répartition constitue une base de travail et que le dialogue se poursuivra, afin de faire évoluer la situation de l'ensemble des inspecteurs. Les collègues apprécient au passage la mise en œuvre annoncée de la bascule vers le nouveau régime indemnitaire pour le mois de février. Il est enfin rappelé que le SI.EN-UNSA accompagnera les situations de ceux de ses adhérents qui viendraient à constater des anomalies sur leur fiche de paye.

**La réunion se poursuit par l'évocation du fonctionnement du PIAL**, les responsables académiques et départementaux souhaitant échanger sur les difficultés rencontrées par les inspecteurs sur le terrain afin de pouvoir les évoquer dans le cadre des instances de dialogue en académie. Les échanges permettent de relever une grande disparité de fonctionnement des PIAL parfois au sein d'une même circonscription. La nécessité de mettre en œuvre des outils de pilotage est à nouveau soulignée, l'application AGESH ayant manifestement des difficultés à être déployée. Les inspecteurs présents tiennent également à souligner que l'entrée par le PIAL offre une vision très réductrice de l'école inclusive, centrée sur l'aide humaine apportée aux élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH. Lors des échanges, l'existence d'un groupe de travail relatif à l'école inclusive au sein du bureau national est évoquée, l'enquête récente lancée à ce sujet auprès des adhérents du SI.EN-UNSA ayant révélé que l'école inclusive constituait un sujet d'inquiétude pour 93 % des IEN.

**Enfin, les responsables académiques et départementaux ont rappelé aux collègues de ne pas hésiter à dire « *non* », lorsque leur agenda et/ou la surcharge de travail ne leur permettaient pas de répondre à une sollicitation du DASEN et/ou du Recteur.**

**Le SI.EN-UNSA doit s'emparer d'une véritable autonomie sur nos territoires quant à la priorisation des actions que nous avons à mener.**

# RETRAITE À 65 ANS : UNE MESURE DOGMATIQUE, INJUSTE ET INEFFICACE

**Certains nous disent que travailler plus longtemps serait le seul moyen de préserver notre modèle social.**

**Mais cette mesure apparaît surtout comme un marqueur idéologique et une perspective profondément injuste pour les plus défavorisés, sans apporter une réelle amélioration à un système dont le financement n'est d'ailleurs pas menacé.**

## Le dogme libéral du « *travailler plus* »

Ce serait nous dit-on le seul moyen de produire davantage de richesse pour pouvoir maintenir notre train de vie social tout en réduisant les impôts qui pèsent « *injustement* » sur les particuliers comme sur les entreprises.

Présent comme une évidence dans de nombreux programmes, cet objectif de réduction des impôts est un grand classique démagogique de toute campagne électorale, alors que l'impôt devrait au contraire être revendiqué comme un principe fondamental de solidarité.

Certes, on peut considérer que dans une entreprise privée il est normal que les dirigeants souhaitent que leurs employés travaillent plus afin de dégager davantage de profits mais dans de nombreux secteurs de services comme la santé, le social ou l'Éducation, on ne peut pas se contenter d'associer de manière simpliste travail et production de richesse… De plus, dans une société d'hyperconsommation qui doit faire face à des enjeux environnementaux majeurs, le modèle productiviste est même devenu l'un des principaux facteurs de destruction de richesses.

Il faut surtout constater que le « *travailler plus* » associé au « *gagner plus* » sont les deux faces d'une même pièce libérale qui nous délivre un double message subliminal :

- d'une part, la fortune des riches est justifiée par le fait qu'ils travaillent davantage ;
- d'autre part, les pauvres doivent leur dénuement au fait qu'ils ne travaillent pas assez... alors qu'il leur suffirait de traverser la rue pour trouver un emploi au lieu de se complaire dans un statut d'assistés !

## L'injustice pour les moins favorisés

Les plus touchés par ces perspectives sont les ouvriers et les employés qui ont commencé à travailler très tôt car ils n'ont pas eu le privilège de faire des études longues et leurs conditions de travail réduisent de manière importante leur espérance de vie.

Une loi votée en 2014 avait instauré un compte de pénibilité mais elle a été largement vidée de sa substance en 2017 par une réduction des critères pris en compte au prétexte que la mise en œuvre aurait été trop complexe.

Les statistiques ne permettent pourtant aucun doute sur la réalité de cette injustice : à l'âge de 62 ans, 25 % des plus pauvres sont déjà décédés, mais seulement 5 % des plus riches. En reportant la retraite à 65 ans, ces chiffres seront alors de 30 % et 7 %.

## L'inefficacité pour le financement du système

Certes la diminution progressive du nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités est un sujet d'inquiétude légitime, mais qu'il convient d'examiner avec circonspection car les retraites ne sont plus financées exclusivement par les actifs sous l'effet de deux mesures complémentaires :

- la montée progressive de la CSG crée en 1991 et qui s'applique à tous les revenus (activité, mais aussi retraite, invalidité et capital) ;
- le recours de plus en plus fréquent à des exonérations de cotisations sociales (heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prime énergie, etc) en principe compensées par l'État, donc sur des ressources non liées au travail.

Ces évolutions expliquent en grande partie que les perspectives retenues par le Conseil d'Orientation des Retraites restent stables à moyen terme : au-delà d'un déficit conjoncturel dû à la crise sanitaire, la part du PIB consacrée aux retraites (13,5 %) devrait diminuer progressivement pour s'établir vers 2070 entre 11 % et 13 %. D'ailleurs, si les besoins de financement ne justifient pas de retarder l'âge de départ en retraite, un maintien en activité n'aurait également qu'une efficacité « *économique* » réduite. En effet, selon les dernières données du COR, au moment de prendre leur retraite, seuls 56,2 % étaient encore en emploi et il serait donc totalement artificiel de maintenir « *en activité* » ceux qui sont en réalité au chômage, en invalidité, en maladie ou simplement sans emploi.

## Conclusion

**Le risque majeur serait qu'une telle mesure ne fasse l'objet d'aucun véritable débat contradictoire et soit considérée comme validée dans une élection présidentielle où le débat démocratique sera totalement faussé par les incertitudes des conséquences économiques de la crise sanitaire comme par les inquiétudes terrifiantes de la guerre en Ukraine.**

# LE SI.EN EST PRÉSENT AU SEIN DE L'UNSA ÉDUCATION SUR LE SUJET DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

**Initié le 5 octobre 2021, un groupe de travail interne à la fédération UNSA Éducation s'est penché sur la mise en œuvre de l'École inclusive, de plus en plus problématique au sein des établissements scolaires.** Les échanges entrepris au sein du groupe de travail réuni à plusieurs reprises, dans lequel le SI.EN est présent, ont conduit à une première audience ministérielle qui s'est tenue en visio-conférence le 11 janvier 2022.

**Que faut-il en retenir ?**

## Les regards croisés au sein de la fédération UNSA Éducation

**Dans un premier temps, le groupe de travail piloté par Beatrice Laurent (secrétaire nationale éducation culture) a réuni des représentants du SNMSU** (Médecine scolaire), **du SNIES** (Infirmier·es et Éducateurs de Santé), **SNPDEN, SE, SIEN, SNIA-IPR. Puis, depuis le 1er février 2022, deux représentants du SNPCE-UNSA** (Syndicat National des Personnels des Communautés Éducatives) **ont rejoint le groupe de travail.**

**Cette « *branche métier* » a la particularité de syndiquer tous les personnels d'un type d'établissement (IME, ESAT, etc…) et non une catégorie spécifique de personnel.**

L'idée centrale de ce groupe de travail est de croiser les regards des différents métiers représentés au sein de la Fédération sur les difficultés et réussites rencontrées dans la mise en œuvre de l'école inclusive.

Disons-le sans ambiguïté aucune, le constat est particulièrement inquiétant pour l'avenir, et ce quel que soient les métiers. Ce constat s'inscrit dans le droit fil des débats conduits au cours de notre dernier Conseil syndical national, et dans la logique de l'analyse qui a fait suite à notre enquête nationale conduite auprès des IEN sur ce sujet.

D'une façon générale, l'ensemble des personnels souffrent d'une perte progressive d'identité professionnelle face à ce défi de l'école 100 % inclusive. L'école inclusive semble désormais s'inscrire pour chaque participant comme un sujet de grande préoccupation que l'on ne peut plus négliger dans les années futures.

Le SNMSU (Médecins scolaires) constate qu'au-delà de la crise sanitaire à gérer en plus, il y a une dégradation qualitative de l'inclusion au sens large, avec des médecins qui, faute de postes, ne peuvent plus faire face à leurs missions. Ceci entraîne des retards de diagnostics, des PAP en grand nombre en attente de validation, une explosion « *monstrueuse* » des demandes d'aménagements d'examens (dont beaucoup sont injustifiées à leurs yeux, et pourtant notifiées par les MDPH…) dans un contexte où les diagnostics sont devenus inutiles face au nombre d'élèves en attente de prise en charge par des « *professionnels extérieurs* ». Analyse identique pour le SNIES. Pour le SNPDEN, ce sont les PIAL et les difficultés d'orientation qui sont mis en relief. Enfin, pour les professionnels du SNPCE, la baisse des moyens accordés par les ARS associée à une politique du « *tout autiste* » ne sont pas sans conséquence sur les personnels et les jeunes.

## Le SI.EN, a développé quatre points qui nous sont essentiels :

- **Le leurre de la formation des enseignants** pour la prise en charge des élèves les plus « *difficiles* ».
- **L'absence de pilotage** de notre propre ministère sur cette question et ses conséquences.
- **Le partenariat avec le médico-social** tant annoncé mais inexistant à ce jour.
- La fuite sans fin vers **toujours plus d'aide humaine**.

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

# QUE RETENIR DE L'AUDIENCE MINISTÉRIELLE DU 11 JANVIER ?

**Compte tenu du contexte sanitaire l'audience s'est déroulée en distanciel.**

Elle était accordée par Rachel-Marie Pradeilles-Duval, accompagnée de Christelle Gautherot, nommée à la tête de la sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires, ex sous-direction du socle, et de Valérie Maurin-Dulac, cheffe de bureau de l'école inclusive. Isabelle Bryon, déléguée ministérielle à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, était absente.

## Les points positifs :

- Une audience fédérale est un réel atout pour se « *faire entendre* » sur un sujet délicat d'un point de vue politique notamment. Ce sujet est complexe à analyser car critiquer la mise en œuvre de l'école inclusive peut induire à notre encontre un procès d'absence d'humanisme.
- Une audience qui sera suivie d'une seconde voire d'un calendrier. Ce sujet si complexe à aborder, d'un point de vue analytique et politique, semble sortir de l'ombre.
- Une écoute réelle de la part de Madame Pradeilles-Duval qui a proposé de poursuivre nos échanges pour 30 minutes supplémentaires.
- Un rappel de la part de la DGESCO que nous sommes dans une situation où les politiques du ministère de la santé « *par glissement* » nous mettent en tension. L'école publique est bien la seule à répondre aux élèves dits « *sans solution* ». Madame Pradeilles-Duval l'a également sous-entendu sans nous servir l'éternel refrain de « *l'honneur du service public* ».

## Les points moins positifs :

- La situation actuelle est la conséquence d'une évolution qui s'est développée durant plusieurs années autour de nombreux facteurs, ce qui la rend complexe, difficilement synthétisable. Les échanges ne sont donc pas au même niveau, entre situation à gérer d'une part (comme les PIAL), et compréhension des facteurs déclenchants d'autre part (comme les nouvelles orientations des ARS par exemple). C'est la délicate question entre l'urgence des moyens pour faire face et la conception des réponses adaptées aux raisons de la situation.

  Cela peut expliquer le sentiment que nos échanges n'ont pu conduire à une analyse partagée. La méthode proposée de se revoir autour de points définis ensemble peut aider à avancer concrètement si nous mettons l'urgence à sa juste place.

- La position de Madame Pradeilles-Duval de vouloir séparer les deux dossiers élèves handicapés d'une part, et élèves perturbateurs d'autre part, pourrait ne pas faciliter l'analyse nécessaire pour concevoir les réponses appropriées tant les liens sont évidents entre les deux. Le nombre croissant d'élèves hautement perturbateurs a un impact évident sur le nombre de demandes d'aides humaines, ce qui augmente d'autant le nombre d'élèves handicapés, du moins tant que l'aide humaine reste assujettie à une compensation reconnue par un handicap. Cela rejoindrait l'idée de certains professionnels qui plaident pour un « *service d'aide humaine* » déconnecté du handicap tant les procédures sont longues pour certains parents notamment.

## Les points négatifs :

- Nous restons persuadés que Madame Pradeilles-Duval n'a pas pris la mesure de la situation actuelle et à venir.
- Plus inquiétant, les interventions de ses deux collaboratrices en charge du dossier de l'école inclusive au MEN n'augurent rien de très encourageant, tant sur le fond que sur la forme. Leurs interventions notamment sur le livret inclusif et sur les équipes mobiles d'appui, visant à montrer que d'une part le dossier avançait dans le bon sens, et que d'autre part nous nous serions fourvoyés dans une analyse éloignée de la réalité, laissent présager quelques tensions pour le moins sur un éventuel constat partagé de la situation actuelle.

**La concertation s'inscrit dans un calendrier politique particulier, mais il est essentiel de porter ce sujet dès à présent pour l'avenir de l'école inclusive.**

**Le SI.EN continuera à participer activement à la réflexion interne au sein de la fédération UNSA Éducation, mais saura être à l'initiative d'une demande d'audience.**

**La mise en œuvre actuelle de l'école inclusive est désormais un sujet majeur de grande inquiétude pour les collègues IEN, du premier et du second degré.**

# ÉLÈVES PERTURBATEURS

*Ce texte est un résumé de l'article de **Stéphanie Rubi** et **Benjamin Moignard** paru dans la revue* **Éducation et sociétés**.

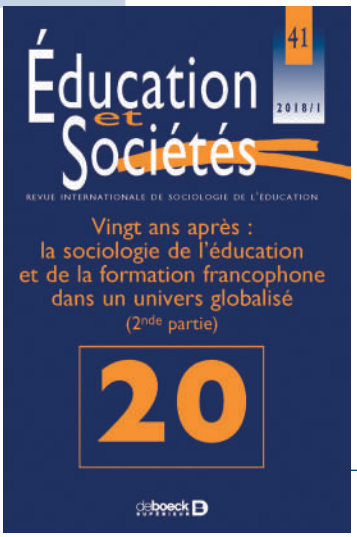


*Benjamin Moignard, **Stéphanie Rubi** : « Les figures de la déviance à l'école : les élèves perturbateurs comme analyseurs de la transformation des milieux éducatifs et scolaires », **Éducation et sociétés** 2018/1 (n° 41), p. 43-61.*

**Contrairement au cancre d'hier, l'élève perturbateur se définit aujourd'hui par un comportement, une confrontation ou une opposition à l'ordre scolaire ordinaire, il incarne désormais une nouvelle figure de la déviance à l'école qui questionne les modifications profondes du fonctionnement du système éducatif.**

Le mauvais élève cristallise les difficultés de l'école à se transformer et à faire face à une politique d'inclusion qui interroge peu en France les différences sociales et culturelles.

## Vers la désignation des élèves perturbateurs

L'élève perturbateur correspond à une qualification générique et médiatique, entretenue et relayée dans la nomenclature administrative officielle, largement utilisée par le corps enseignant et les personnels de l'école. Né avec la démocratisation scolaire inachevée dans son projet d'égalité de réussite, l'élève perturbateur, plus qu'un mauvais élève au sens scolaire, est un contre-modèle de l'enfance, révélateur des marges et des ruptures d'une partie de la jeunesse avec les institutions et la société en général.

## La prise en charge des élèves perturbateurs

Les processus de prise en charge de ces élèves témoignent de l'ampleur des transformations des milieux scolaires et éducatifs. Si les appels à la coéducation et à la continuité ou à l'alliance éducative sont incessants, rares sont les pratiques réellement collégiales et collaboratives. Cette fragilité ajoute du flou et de l'incertitude pour les élèves et leurs parents qui, tous, perçoivent ces espaces comme n'étant pas complètement intégrés aux choses de l'École.

Entrer dans les apprentissages, cerner les attentes de l'enseignant, comprendre les univers de savoirs proposés, bref embrasser le métier d'élève, autant de difficultés selon des critères d'appréciation de l'écart à la norme scolaire. L'institution, tout en invoquant le principe d'indifférence aux différences, se réfère pour répondre et traiter des déviances et des désordres scolaires à celui de l'individualisation de la sanction, qui lui permet d'opérer légitimement un traitement discriminant des élèves perturbateurs.

L'âge et le sexe se révèlent les deux critères les plus prédictifs des probabilités de sanctions, au risque d'une surenchère pour les garçons à investir un rôle et un statut social de perturbateurs. L'examen des publics accueillis au sein des dispositifs destinés aux élèves temporairement exclus démontre l'écart important entre la réalité et les cibles initiales. Parmi les élèves accueillis dans ces espaces à la suite de manquements graves, la part des filles est conséquente et stupéfiante, car contre-intuitive. Mais là où ces filles « *dures, difficiles* » semblent encore « *récupérables* » aux yeux de l'institution et sont encore adressées aux dispositifs, leurs semblables masculins n'y sont pas.

## Des élèves à socialiser

Les mises à l'écart d'élèves récalcitrants présentent en général une organisation et des caractéristiques en décalage, voire en contradiction, avec les intentions initiales de continuité scolaire. De fait, plus des deux tiers des dispositifs se mobilisent sur les aspects de remédiation, de [re]socialisation ou de citoyenneté. Or il est probable que, loin d'être étrangers à la forme scolaire, les élèves perturbateurs ne parviennent pas à apprécier le sens et la portée des univers de savoirs qui leur sont proposés. La sanction répond à une volonté de travailler la « *culpabilité ou la prise de conscience* » par l'élève vis-à-vis de son inconduite. Les chartes, engagements divers ou contractualisations entre parties signées par l'élève et ses parents veulent acter cette libre adhésion tout en demeurant bien souvent de simples formules magiques inopérantes. Il devient alors plus aisé de comprendre les incompréhensions et déconsidérations réciproques.

## Conclusion

Cet article montre des disharmonies fortes entre corps enseignant et personnels éducatifs intra - ou extra - scolaires, du fait de modèles punitifs distincts, voire contradictoires. Les systèmes d'éducation prioritaire ou compensatoire sont remis en cause et tendent à être perçus comme des relais pour que les populations gouvernées puissent adhérer à l'ordre politique, plutôt qu'un moyen de lutte contre les inégalités. Le traitement de la question sociale par l'École s'impose désormais comme un enjeu majeur pour demain et comme un défi à relever.

# GÉRARD PHELIPPEAU

**C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de notre ami et collègue Gérard Phelippeau.**

**Tous les inspecteurs et notamment ceux de l'académie de Créteil qui ont eu l'immense privilège de le connaître peuvent témoigner, de l'homme qu'il était, de ses qualités exceptionnelles, de sa pudeur et de son intelligence.**

*Gérard était un homme de très grande valeur tant sur le plan professionnel que personnel. L'émotion provoquée à l'annonce de son décès est immense. Nous avons perdu un ami, une référence, un repère.*

*Gérard avait forgé ses compétences et connaissances professionnelles non seulement sur son parcours professionnel mais aussi par des capacités d'analyse et de raisonnement exceptionnelles.*

*Gérard était un homme aux valeurs affirmées et son engagement pour un service d'Éducation de qualité était indestructible. Il l'avait démontré à tous les postes qu'il a occupés : de la classe à la responsabilité de circonscriptions en passant par la direction de l'antenne de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Livry-Gargan en Seine-Saint-Denis.*

*Gérard était un humaniste et un homme de partage. Il savait transmettre, rendre les choses intelligibles. Dotée d'une excellente maîtrise conceptuelle, pédagogique et didactique, échanger avec lui était toujours source de connaissances, d'enrichissement. On était plus grand et plus intelligent après avoir discuté avec Gérard.*

*Comme le disent ses propres enfants, on arrivait avec nos idées et on repartait avec les siennes…*

*Gérard était un homme de valeur au singulier et au pluriel. Sa parole était toujours juste, pleine de sagesse. Lorsqu'il prenait la parole, il était écouté. Toujours de bonne humeur et résolument optimiste, il montrait du respect pour chacun sans distinction.*

*Homme de partage, il savait s'intéresser à nous, apprendre de nous, prendre soin de nous.*

*Possédant un humour d'une grande finesse, converser avec lui était source d'une curiosité équivalente et l'assurance de partager un bon moment.*

*Gérard était une référence. Il savait rester résolu sur le respect de certains principes toujours dans l'intérêt des enfants et des élèves. Là encore, il savait convaincre.*

*Sa fidélité syndicale au SI.EN traduisait également cet engagement total.*

*Le départ de Gérard représente une immense perte.*

*Il aimait Brassens et nous ne l'oublierons jamais :*

*« Jamais, au grand jamais,*
*Son trou dans l'eau ne se refermera.*
*Cent ans après, coquin de sort,*
*Il manquera encore ».*

***Tous les collègues de l'Académie de Créteil.***

« *Insultes, menaces,*
*relations avec les parents d'élèves,*
*sécurité à l'école...* »

L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE
L'ASL

# VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

## TOUTES LES RÉPONSES DANS LES PODCASTS SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

**Pour L'ASL, la prévention est la première des protections**

www.autonome-solidarite.fr

UNICORP : +33 1 83 75 65 12 - © PHOTO : J.Delpire - Shutterstock.